

Le 7 avril 2021

## **POLITIQUE LOCALE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés constituent des priorités quotidiennes dans nos opérations forestières, au même titre que la production, la qualité de nos produits et le respect de l'environnement. À cette fin, nous sommes déterminés à leur fournir un milieu de travail sain et sécuritaire.

Notre objectif est de maintenir un milieu de travail sans aucun accident et à prévenir les maladies professionnelles.

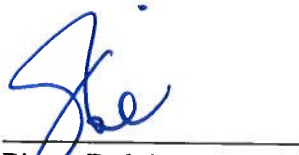
### **La direction s'engage à :**

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux lois, règlements et toutes autres directives en matière de santé et sécurité du travail afin de protéger l'intégrité physique de tous nos travailleurs, entrepreneurs et visiteurs.
- Assurer que la prévention des accidents et blessures soit intégrée à tous les aspects du milieu de travail :
  - En développant l'habitude du travail efficace et sécuritaire, en leur communiquant nos attentes et en leur offrant la formation nécessaire pour y arriver.
  - En fournissant à chaque employé l'occasion de s'engager et de participer à l'élaboration et la mise en application du **Programme de Prévention**.

Cette politique concernant la santé et la sécurité pour l'ensemble de nos employés, entrepreneur et visiteurs sera strictement observée. Toute personne qui enfreindra la présente politique s'expose à d'éventuelles mesures disciplinaires.



Ken Arsenault ,ing.f  
Directeur général



Pierre Dubé  
Surintendant opérations forestières